

La participation des personnes accompagnées

Inscrite dans la loi, la participation vise à intégrer l'expertise des personnes vivant ou ayant vécu des situations de pauvreté dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques afin de construire des solutions efficaces et adaptées.

Soutenue par les instances des politiques publiques, la démarche de participation s'inscrit dans la logique du Conseil Consultatif des Personnes Accueillies au niveau national (CCPA) et des Conseils Consultatifs Régionaux des Personnes Accueillies.



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées

Pour participer contactez-nous

Fondation de l'Armée du Salut

Katarzyna HALASA

01 43 62 25 50

khalasa@armedusalut.fr

Et plus d'informations sur notre site internet
www.armedusalut.fr
rubrique **Actualité: Dossiers spéciaux: CCPA**



SECURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



dihal
délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement



Document réalisé en janvier 2015



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées

Conseil Consultatif des Personnes Accueillies ou Accompagnées (CCPA)

*Faire évoluer et évaluer
les politiques publiques
de lutte contre les exclusions
par l'ensemble des personnes
concernées par la pauvreté
pour permettre à chacun
d'être citoyen
et d'exercer sa responsabilité*

Pour QUOI ?

- ⇒ Exercer la citoyenneté
- ⇒ Diffuser, promouvoir et rendre accessible la participation
- ⇒ Évaluer et faire évoluer les politiques publiques
- ⇒ Participer aux instances publiques de concertation
- ⇒ Apporter des compétences, analyses et expériences et la force de la réflexion collective

Pour QUI ?

Toutes les personnes intéressées par la lutte contre les situations de pauvreté ou de précarité

- Personnes vivant ou ayant vécu des situations de pauvreté ou de précarité
- Intervenants sociaux (salariés ou bénévoles)
- Représentants des services publics

Comment ?

- 6 réunions par an
- **2/3** des personnes accueillies ou accompagnées et **1/3** des intervenants sociaux
- Des **méthodes** d'animation **participatives**
- **1 thème** lié aux politiques publiques par réunion choisi par les participants
- L'accès à des **informations**
- Des **préconisations** élaborées **collectivement**
- Des **temps de préparation** en amont en petit comité
- Une **prise en charge des frais** liés à la réunion

Quelles sont NOS ACTIONS?

Les thèmes abordés :

L'hébergement, le logement, la santé, l'emploi, la culture, l'accès aux droits...

Les représentations :

- Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées (**HCLPD**)
- Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (**Dihal**)
- Les travaux de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Services Sociaux et Médico-sociaux (**Anesm**)
- des **groupes de travail thématiques**
- des rencontres associatives ou des représentations du CCPA aux séminaires, conférences...



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées